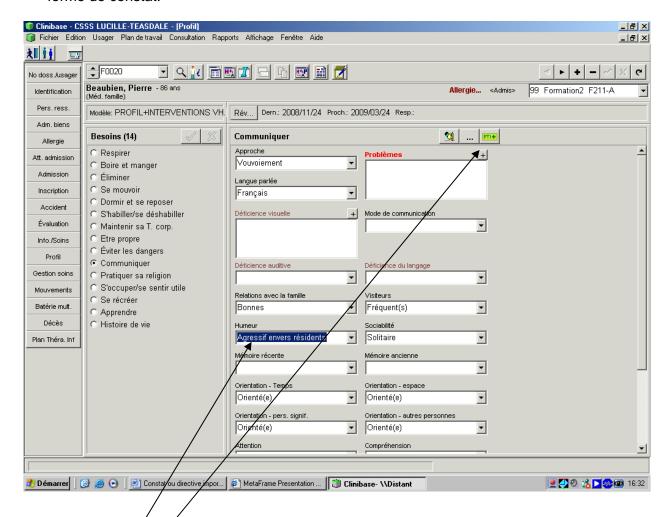


Constat ou directive importé(e) du profil d'interventions du résident.

1- Constat

Vous pouvez sélectionner toute particularité du profil et l'inscrire au PTI du résident sous forme de constat.

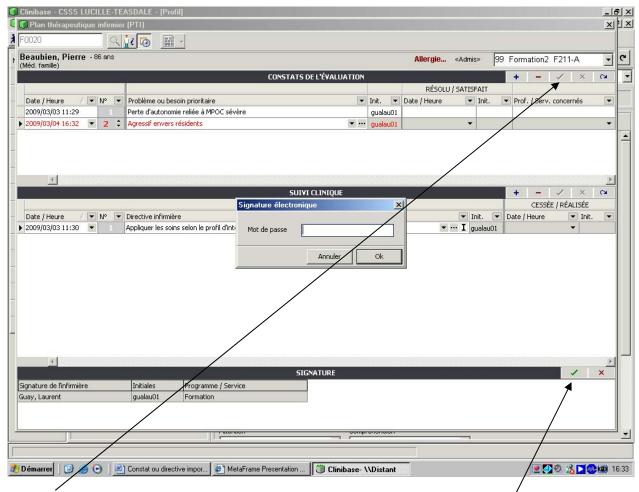


Sélectionnez une particularité déjà enregistrée au profil

Cliquez sur le bouton PTI



La fenêtre du PTI s'affiche avec le constat inscrit, provenant du profil

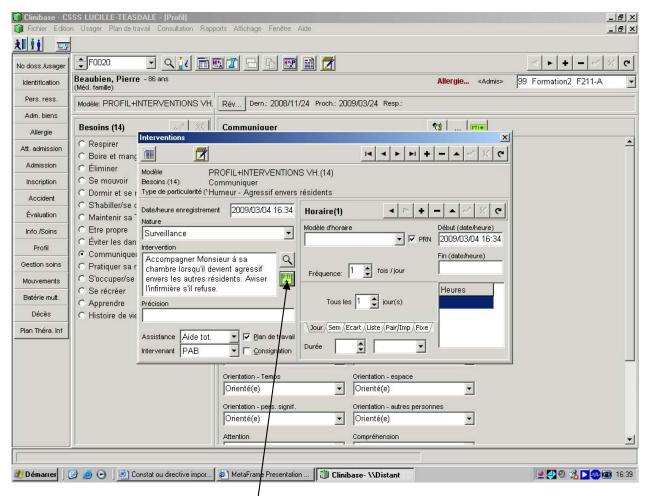


Pré-enregistrez le constat et enregistrez-le définitivement en cliquant sur le cróchet de la signature. On vous demande alors d'inscrire votre mot de passe. Fermer ensuite la fenêtre du PTI.



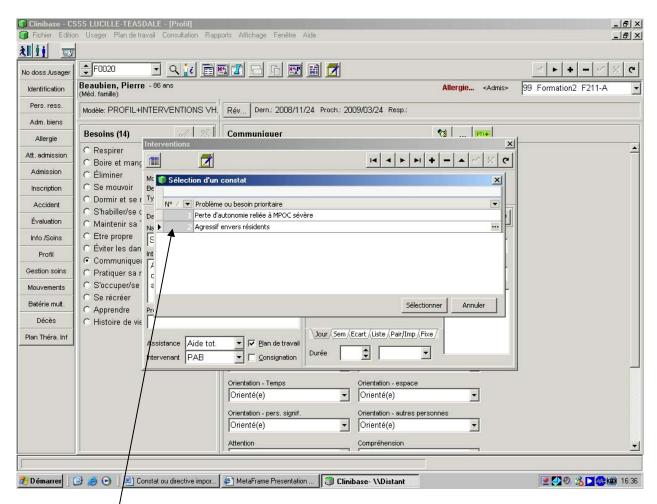
2- Directive

Vous pouvez sélectionner toute intervention du profil et l'inscrire au PTI du résident sous forme de directive.



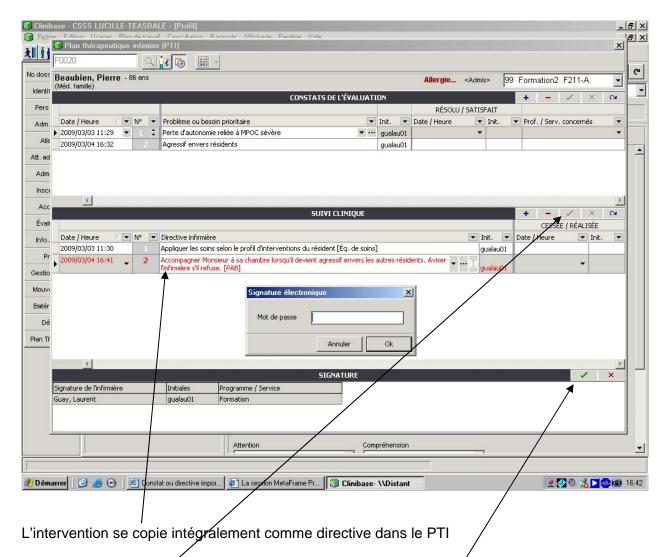
Sélectionnez une intervention et précisez à la fin de la description à qui s'adresse la directive. Exemple dans le cas présent, il faut ajouter à la fin de <u>s'il refuse</u> : [PAB]

Enregistrez et cliquez sur le bouton PTI.



Une fenêtre s'affiche vous permettant de sélectionner un constat déjà inscrit au PTI dans lequel vous voulez inscrire l'intervention sous forme de directive. Dans le cas présent, le constat no 2 a été sélectionné.

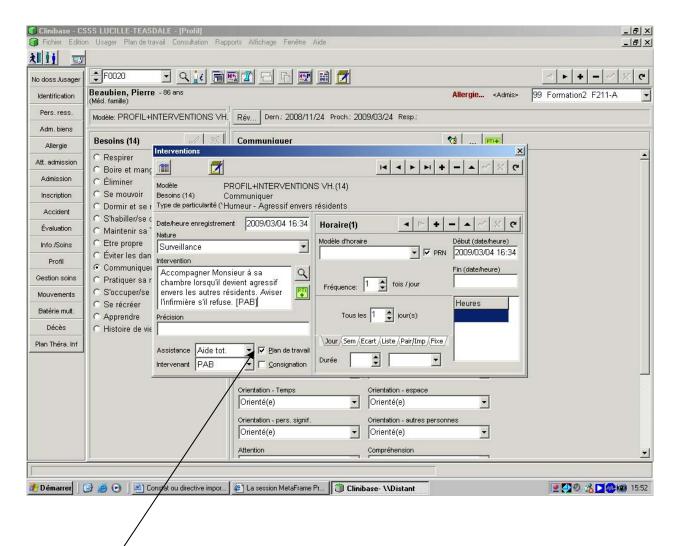




Pré-enregistrez la directive qui s'affiche alors en rouge et enregistrez-la définitivement en cliquant sur le crochet de la signature. On vous demande alors d'inscrire votre mot de passe.

Une fois enregistrée, la directive s'inscrit automatiquement au plan de travail.





Attention : Si Já directive provient du profil et est déjà au plan de travail que vous utilisez, vous devez décocher Plan de travail dans l'intervention enregistrée au profil. Sinon, elle apparaîtra 2 fois dans le plan de travail.